Honneur-Fraternité-Justice

République Islamique de Mauritanie Commune de Nouadhibou

Décision de dégrèvement N°63/2023

Contributable

N°

:

Nom

: H. SALECK HADJ MOCTAR

Adresse

: QUARTIER 03

Impôt contesté

Nature

: Contribution foncière 2023

Exercice d'émission: 2023

Montant de l'émission : 32 000 MRU rôle N°08 article 1857

Réclamation

Date

: 18/10/2023

Recours contentieux

recours gracieux x

Montant contesté 10 000 MRU

Motif: situation financière difficile

Décision

Rejeté

Montant dégrevé: 10 000 MRU

Accordé

X

Motif: situation financière difficile

A Nouadhibou, le 23/10/2023

Maire

El Ghassem Ould Be

que de Mauritanie - Nouadhibou , administrative et financière ce fiscalité et recouvrement



الاسلامية الموريثاتية

AVIS D'IMPOSITION

Émission : Nº08/CF/2023

H-SALECK HADJ MOCTAR

QUARTIER - 03

Impôt			
in pot	Article	Exercice	Droits exigibles
CONTRIBITION FONCIERE	4.00	<u> </u>	
THE STATE OF CHECKE	1857	2023	32000
The second secon		_ i	1

i.es sommes indiquées ci-dessus sont exigibles immédiatement. je vous serais obligé d'en effectuer sans délai le règlement à la direction régionale du trésor sise à Nouadhibou.

A défaut de paiement dans les délais prévus par les dispositions de l'article L.136 du Livre des procédures fiscales du CGI, cet impôt subira une majoration de 10%.

Les demandes en décharge, en réduction, en remis ou rnodération doivent être adressées au Maire dans les délais prévus par la loi.

N.B. Montant en ougulya

2403023

18/N - Pontant lugit = 32 - 11 degreement = 10 11 a payer = 22

regresement do 1

A Nouadhibou, le 15 Février 2023

Le Directeur Administratif et Financier

Molfamen Semette

Partie détachable destinée à l'émargement

Emission: N°08/CF/2023

Avis Nº 1857

Impôt : CONTRIBUTION FONCIERE

Nom du contribuable :

H-SALECK HADJ MOCTAR

Palement de

.. ..UM. Er date du

Signature et cachet du calssier

Quittance No. 3050 der 12/10/2013 Drolts exigibles Majoration